



**TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°90-2022-043

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2022

Sommaire

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects Besançon /
90-2022-03-30-00001 - FD décision DR de BESANÇON (1 page)

Page 3

Direction Générale des Douanes et Droits
Indirects Besançon

90-2022-03-30-00001

FD décision DR de BESANÇON



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉCISION PORTANT FERMETURE DÉFINITIVE DE DÉBITS DE TABAC ORDINAIRES PERMANENTS

Le Directeur régional des douanes et droits indirects de Besançon,

Vu l'article 568 du code général des impôts;

Vu l'article 8 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent repris ci-dessous :

N° du débit	Adresse	Code postal	Commune	Date de fermeture définitive
9000134R	18 Rue de Belfort	90140	BOUROGNE	01 ^{er} mars 2022

Cette décision sera transmise à la Chambre syndicale départementale des buralistes du Territoire de Belfort.

Fait à Besançon, le 30 mars 2022,

 Le Directeur Régional,

Yasmina POMATHIOS
Cheffe du Pôle Action
Économique de Besançon



Direction générale des douanes et droits indirects
Direction régionale de Besançon
Pôle action économique (PAE) / Service régional tabac
8 rue de la Préfecture
25000 Besançon
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Sylvain CORNE
Tél. : 09 70 27 66 15
Courriels : tabac-besancon@douane.finances.gouv.fr

Débit n° : 9000134R / Siret n° : 423 129 816 00017 / Réf. : 22000296